

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 FEVRIER 2017

Le 06 février 2017 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier 2017

Présents Mmes DALLES GABASIO, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme MULLER donne pouvoir à Mme KATAN

Absents : Mmes COATTRENEC, SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2017 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Madame Marie KATAN adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF

Monsieur Roger Trouilloud, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2016.

Toutes sections confondues ce sont :

3 704 472,57 € de dépenses totales. Constituées de près de **43,07%** de Dépenses Réelles de fonctionnement.

4 418 521,46 € de recettes

Soit un résultat de gestion excédentaire de
714 048,89 €.

Section de Fonctionnement

Le résultat au 31 décembre 2016 s'élève à **568 820,75 €**

Il pourrait être affecté de la manière suivante :

568 820,75 € affectés en recettes d'investissement du BP 2017, soit 100 % du résultat de Fonctionnement.

Section d'investissement

Le résultat au 31 décembre 2016 est de **145 228,14 €**, auquel on ajoute 125 419,92 € d'excédent antérieur, **soit un résultat final d'investissement de 270 648,06 €**

Le résultat sera reporté en recettes d'investissement du BP 2017

Le compte administratif sera voté à la prochaine réunion du conseil municipal

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 96/2016 :

Décision 01/2017 :

Décision 02/2017 :

Décision 03/2017 :

Décision 04/2017 :

Décision 05/2017 :

Décision 06/2017 :

Décision 07/2017 :

Délibération N° 10/2017 :

ENGAGEMENT DE DEPENSES N°02 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

En vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des collectivités Locales, jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, le maire peut » engager, liquider et mandater » des dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice de l'année n-1, déduction faite des dépenses des chapitres 16 et 18.

Il est donc possible d'engager la somme maximale de 377 831,69€.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 05/2017 engageant les dépenses à hauteur de 20 000€ pour les études d'isolation du rez-de-chaussée de la mairie.

Il propose de procéder au vote d'un second engagement de dépenses pour :

➤ Article 2183 opération 103	4 000,00 €
Cette somme permettra de passer en commande l'achat d'un vidéoprojecteur pour l'école maternelle ainsi que 6 paires d'enceintes actives en complément des vidéoprojecteurs achetés antérieurement.	
TOTAL de l'engagement de dépense N° 02	4 000,00€

Après discussion et délibération et avoir vérifié que cette somme cumulée à celle de l'engagement de dépense numéro 01 (engagements dépenses cumulés 24 000€) ne dépassent pas le quart (377 831 €) des crédits d'investissements d'équipement inscrits au budget 2016, le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à :

- Signer toutes les pièces nécessaires à cette dépense,
- A engager la somme correspondante,
- A inscrire ces crédits au budget primitif 2017.

Délibération N° 11/2017 :**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ANTICIPEE 2017
A L'ASSOCIATION « A.E.J**

Vu la demande du bureau de l'association « Animation Expression Jeunes » sollicitant un versement anticipé d'une partie de la subvention qui lui sera allouée par la municipalité pour la gestion 2017.

PROPOSITION :

Monsieur le Maire, propose à l'assemblée un versement anticipé de 20 000€ correspondant à une partie de la subvention qui sera allouée pour ce même exercice 2017 à l'association « Animation Expression Jeunes ». Ce versement anticipé permettrait à l'association d'éviter un problème de trésorerie lors du paiement des charges salariales de mars 2017.

Monsieur le Maire, demande au Conseil municipal de l'autoriser à liquider et mandater cette avance en attendant de voter le montant définitif de la subvention qui sera allouée à cette association courant mars 2017.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

Décide,

D'allouer une avance de 20 000 € avant le vote du budget primitif 2017 sur la subvention qui sera allouée en 2017 à l'association « Animation Expression Jeunes ».

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :**Finances et sports:

Monsieur Trouilloud rappelle aux membres du Conseil la réunion de travail sur l'investissement le 13 février et la réunion du conseil municipal le 13 mars avec le vote du compte administratif 2016 et le vote du budget 2017.

Au gymnase les problèmes de chauffage se règlent et les soucis de fermeture des portes viennent plus des serrures que de la centrale et des badges.

Prochaine commission le 21 mars 2017

+

Urbanisme :

Nous sommes en attente du projet définitif des vitrophanies du nouveau local boulangerie. La commission travaille sur la modification du PLU.

Lors de la dernière réunion du Comité Local de l'Habitat (CLH) Madame Marrant a positionné la candidature de plusieurs personnes. Elle a appris que 3 logements avaient été vendus.

Travaux :

Monsieur Boizard signale que les bétons désactivés devant le bureau de tabac et la pharmacie seront repris le 14 février.

Une réunion a eu lieu avec les entreprises pour les travaux de la Maison Pour Tous qui débiteront début mars. Les travaux de l'atrium de la Mairie se feront en avril.

Le bureau d'étude pour les travaux d'isolation a été choisi, il s'agit du groupe DZETA. Le choix du bureau de contrôle et du coordinateur de sécurité en cours. Les travaux pourraient débiter au début de l'été.

Pour le giratoire de Chartreuse une demande de réunion avec le Département a été demandée, nous sommes en attente d'une réponse.

Prochaine commission le 23 février 2017

Vie du village

La commission a travaillé sur les budgets.

La bibliothèque fonctionne en réseau (lecture publique du Pays Voironnais) depuis début janvier.

Madame Montéréal fait un compte rendu de la visite du local communal où était installée la coiffeuse qui a maintenant intégré le nouveau bâtiment SEMODA. Cette visite s'est faite avec la Maison Pour Tous qui a besoin de salles de danse, salles qui serviraient aussi à d'autres associations. Un état des lieux et une proposition d'aménagement va être faite ainsi que le chiffrage de cette proposition afin que les élus puissent faire un choix quant à l'occupation de ce local. Une prochaine réunion aura lieu le 2 mars à 18 h 30.

Prochaine commission le 21 février 2017

Enfance jeunesse et action sociale

Il reste quelques détails à apporter au budget.

Le thème du repas des aînés a été, cette année, très remarqué par les participants.

Une exposition sur l'activité Kapla à l'école maternelle aura lieu mardi 7 février de 15 h 45 à 18 h 15.

Le 16 février aura lieu le comité de pilotage de Relais Assistants Maternels (RAM) suivi d'un comité de gestion le 20 février au cours duquel sera décidé les participations des communes.

Le conseil d'école élémentaire aura lieu le 20 mars.

Madame Marrant rappelle que le recensement se poursuit jusqu'au 19 février. Le taux de réponse est actuellement de 80% dont 76% de réponse par internet.

Clôture de la séance à 21 h 45

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 13 MARS 2016 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 13 février 2017